

Conseil d'administration

337^e session, Genève, 24 octobre-7 novembre 2019

GB.337/INS/INF/1

Section institutionnelle

INS

POUR INFORMATION

Date: 28 octobre 2019

Original: anglais

PROJET

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	Page
Propositions approuvées entre juin et octobre 2019.....	1
Avenir du travail	1
1. Forum tripartite de haut niveau sur le travail décent et le changement climatique dans le Pacifique	1
2. Neuvième séminaire régional sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN: promouvoir de saines relations professionnelles par le dialogue social sur le développement des compétences dans le contexte de l'avenir du travail	3
Politique de l'emploi	4
3. Forum mondial sur l'emploi des jeunes 2019 – Aujourd'hui et demain avec des emplois décents pour les jeunes	4
4. Consultations tripartites sous-régionales visant à l'établissement de partenariats de compétences dans le domaine de la migration en Afrique occidentale et au Sahel	5
5. Consultations tripartites sous-régionales visant à l'établissement de partenariats de compétences dans le domaine de la migration en Afrique centrale	6

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

6.	Atelier sur les projets pilotes menés aux fins du développement de capacités pratiques permettant d'analyser la demande de main-d'œuvre qualifiée et de guider la planification des effectifs de l'enseignement et de la formation professionnels dans une région du Kirghizistan, ainsi que de définir des normes et des qualifications professionnelles pour les trois secteurs de l'économie kirghize.....	8
7.	Colloque sur les difficultés et perspectives de financement de la formation professionnelle en Afrique de l'Ouest	9
8.	Colloque 2019 de l'OIT sur la recherche en matière de politique de l'emploi: l'avenir du plein emploi.....	9
9.	Atelier de formation sous-régional: renforcer la résilience grâce aux programmes d'emploi public	10
	Entreprises.....	11
10.	Réunion préparatoire en vue de la COP25: promotion d'une transition juste, création d'emplois verts pour tous et action climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes.....	11
	Protection sociale	12
11.	Formation technique régionale sur le suivi de la cible 3 de l'ODD 1 au moyen de l'enquête sur la sécurité sociale.....	12
12.	Atelier de formation sur l'assurance-chômage: expérience mondiale, régionale et coréenne en matière d'assurance-chômage.....	13
	Gouvernance et tripartisme	14
13.	Renforcer l'efficacité, l'impact et le caractère inclusif des institutions nationales de dialogue social	14
14.	Conférence internationale de l'OIT et de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) – Gouvernance de l'économie numérique: le rôle vital du dialogue social et des conseils économiques et sociaux et institutions similaires	15
15.	Cinquième réunion du réseau des points focaux de l'initiative régionale «Mettre fin au travail des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes»	16
16.	Réunion de la Confédération des employeurs des Caraïbes et du Congrès du travail des Caraïbes visant à définir la voie à suivre à la suite du projet de l'Union européenne.....	17
17.	Atelier de partage des connaissances sur l'Alliance 8.7 et la promotion du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930	18
18.	Réunion sous-régionale sur la promotion du dialogue social	20
19.	Renforcement des capacités nationales d'analyse des données relatives au travail des enfants et au travail forcé à l'appui des politiques dans les pays d'Afrique francophone	21
20.	Renforcement des capacités nationales d'analyse des données relatives au travail des enfants et au travail forcé à l'appui des politiques dans les pays d'Afrique anglophone.....	22
	Conditions de travail et égalité.....	23
21.	Dialogue mondial sur la convention n° 169.....	23
22.	Réunion sous-régionale sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre: recrutement équitable et prévention des pratiques frauduleuses	24
23.	Douzième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants	26
24.	Renforcement des capacités des partenaires sociaux de la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement	27

25.	Un siècle de protection de la maternité: transformer les politiques en matière de congé et de prise en charge pour bâtir un meilleur avenir du travail pour tous	28
26.	Réunion des ministres du travail visant à appuyer le processus de Quito: l'intégration socio-économique des migrants et réfugiés vénézuéliens en Amérique latine et dans les Caraïbes	29
27.	Colloque interrégional sur la réduction des écarts salariaux entre hommes et femmes dans les pays arabes et la promotion de la Coalition internationale pour l'égalité de rémunération.....	31
	Activités sectorielles	32
28.	Réunion plénière inaugurale du Forum des pêcheurs de l'Asie du Sud-Est	32
29.	Investir dans le personnel de santé: l'emploi et le travail décent dans le secteur de la santé – Atelier technique à l'intention des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe.....	33
30.	Qualité de l'éducation de la petite enfance et professionnalisation des travailleurs du secteur	34
	Activités pour les employeurs.....	35
31.	Renforcer la capacité des organisations d'employeurs d'Afrique de prendre part à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre	35
	Activités pour les travailleurs.....	36
32.	Atelier de formation sur la protection des travailleurs migrants dans les îles de l'océan Indien	36
33.	Promouvoir les droits au travail et le dialogue social par la mise en œuvre effective du programme d'association UE-Géorgie, en mettant à profit l'expérience acquise par d'autres pays du Partenariat oriental	37
34.	Promotion du dialogue social et des normes internationales du travail dans les régions des pays du Partenariat oriental – Exemple de l'Adjarie	38
35.	Réunion sur l'assurance-santé universelle et les principes et droits fondamentaux au travail	38
36.	Formation consacrée aux normes internationales du travail et aux mécanismes de contrôle de l'OIT à l'intention des pays lusophones d'Afrique	39
37.	Séminaire de formation à l'intention des syndicats consacré à la Déclaration sur les entreprises multinationales et à la cohérence des politiques relatives aux pratiques de travail socialement responsables dans les chaînes d'approvisionnement mondiales	40
38.	Réunion sur le renforcement de la capacité des organisations de travailleurs africaines de participer à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre.....	41
39.	Réunion d'économistes des Nouveaux Etats indépendants (NEI) consacrée aux mesures mises en place par les institutions financières internationales pour mettre au point des stratégies syndicales de protection sociale et salariale.....	43
40.	Séminaire à l'intention des travailleurs de la région sur le travail décent pour les personnes handicapées	43
41.	Formation syndicale: mettre la hausse de la productivité au service de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'être humain et le travail décent pour tous.....	44

42.	Syndicats interrégionaux et objectifs de développement durable: échange de connaissances et atelier de formation dans le cadre de la coopération Sud-Sud	45
43.	Forum interrégional sur les activités menées par les syndicats en vue d'organiser l'économie informelle.....	46
44.	Réunion régionale sur le renforcement de l'action menée par les syndicats pour promouvoir le travail décent et les droits des travailleurs dans les accords relatifs au commerce et à l'investissement	47
45.	Formation sous-régionale sur l'utilisation des normes internationales du travail et du système de contrôle correspondant à l'intention de juristes et de dirigeants de syndicat	48
46.	Réunion sous-régionale sur les activités menées par les syndicats pour promouvoir le travail décent en faveur des personnes handicapées et le renforcement de ces activités par voie législative.....	49
	Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	51

Propositions approuvées entre juin et octobre 2019

Avenir du travail

1. *Forum tripartite de haut niveau sur le travail décent et le changement climatique dans le Pacifique*

Date proposée:	24-26 juillet 2019
Lieu:	Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (220 000 dollars E.-U.) CTBO (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Fidji, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu, ainsi qu'un représentant de l'Organisation du secteur privé des îles du Pacifique (PIPSO) et un représentant du Conseil des syndicats du Pacifique Sud et de l'Océanie (SPOCTU)
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	22
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectifs du forum:	i) recueillir les vues des participants sur le travail décent et le changement climatique dans les pays du Pacifique; ii) familiariser les participants avec les tendances, le rapport sur l'avenir du travail et le suivi assuré dans le cadre de l'élaboration des politiques nationales en matière de travail et d'emploi; iii) élaborer et parfaire les programmes par pays de promotion du travail décent des pays participants, en veillant à y faire clairement apparaître le lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
Experts invités:	Université nationale australienne Université Monash
Observateurs:	Un membre de la délégation de l'Union européenne Huit membres des délégations tripartites australiennes et néo-zélandaises et deux représentants issus respectivement de l'ambassade d'Australie et de l'ambassade de Nouvelle-Zélande Cinq représentants d'autres partenaires de développement en Papouasie-Nouvelle-Guinée Deux membres du secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique (SPREP)

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Un membre du Secrétariat général de la Communauté
du Pacifique (SPC)

Un coordonnateur résident des Nations Unies
en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Dix membres de l'équipe de pays des Nations Unies
en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Politique de l'emploi:

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964,
recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi,
1964, recommandation (n° 169) concernant la politique
de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984

Transition juste:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale
(norme minimum), 1952, convention (n° 142) sur la mise
en valeur des ressources humaines, 1975, convention
(n° 150) sur l'administration du travail, 1978, convention
(n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981,
convention (n° 161) sur les services de santé au travail,
1985

Dialogue social:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites
relatives aux normes internationales du travail, 1976,
recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites
relatives aux activités de l'Organisation internationale
du Travail, 1976

Compétences:

Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources
humaines, 1975, recommandation (n° 148) sur le congé-
éducation payé, 1974

Travailleurs migrants:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée),
1949, recommandation (n° 86) sur les travailleurs
migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les
travailleurs migrants (dispositions complémentaires),
1975, recommandation (n° 151) sur les travailleurs
migrants, 1975

Conventions fondamentales:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection
du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit
d'organisation et de négociation collective, 1949,
convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951,
convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi
et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge
minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes
de travail des enfants, 1999, convention (n° 29) sur le
travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition
du travail forcé, 1957

Conventions prioritaires:

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947,
convention (n° 144) sur les consultations tripartites
relatives aux normes internationales du travail, 1976,

convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention du travail maritime, 2006, convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

Langue de travail: Anglais

2. Neuvième séminaire régional sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN: promouvoir de saines relations professionnelles par le dialogue social sur le développement des compétences dans le contexte de l'avenir du travail

Date proposée: 18 et 19 septembre 2019

Lieu: Chiba, Japon

Financement: Gouvernement du Japon (100 424 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 11

b) représentants des employeurs: 11

c) représentants des travailleurs: 11

Objectifs du séminaire: i) améliorer l'employabilité des travailleurs et la compétitivité des entreprises;
ii) promouvoir de saines relations professionnelles par le dialogue social sur le développement des compétences dans le contexte de l'avenir du travail.

Experts invités: Experts japonais

Observateurs: Gouvernement du Japon (plusieurs services)
Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents: Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Langue de travail: Anglais

Politique de l'emploi**3. Forum mondial sur l'emploi des jeunes 2019
– Aujourd'hui et demain avec des emplois
décent pour les jeunes**

Date proposée:	1 ^{er} et 2 août 2019
Lieu:	Abuja, Nigéria
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (205 000 dollars E.-U.) CTBO (195 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	110 jeunes du monde entier, soit 25 jeunes désignés par ACTRAV et 25 par ACT/EMP, 50 jeunes sélectionnés par voie de concours et 10 jeunes dirigeants, dont l'Envoyé de l'ONU pour la jeunesse, l'Envoyé de l'Union africaine pour la jeunesse et plusieurs Jeunes Leaders pour les objectifs de développement durable (ODD) 60 autres participants, soit 20 représentants gouvernementaux, 10 représentants des employeurs, 10 représentants des travailleurs et 20 représentants d'organismes des Nations Unies, de fondations des milieux universitaires, des médias, de parlements et de la société civile, entre autres entités Une cinquantaine de participants sélectionnés par le pays hôte, en donnant la priorité aux jeunes locaux
Composition:	Mondiale
Objectifs du forum:	i) célébrer le centenaire de l'Organisation internationale du Travail dans le cadre du Forum mondial sur l'emploi des jeunes et recueillir les vues et les expériences des jeunes sur la situation actuelle de l'emploi, ainsi que leurs attentes et leurs aspirations quant à l'avenir du travail; ii) mener des discussions approfondies sur des exemples pratiques d'initiatives fructueuses de promotion du travail décent en faveur des jeunes, en dégagant leurs liens avec l'avancement de l'ODD visant à assurer une croissance partagée; iii) faciliter la collaboration entre les jeunes, les organisations de jeunes, les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, le secteur privé et les organisations internationales afin d'améliorer les perspectives d'emploi des jeunes.
Experts invités:	Représentants d'organisations dirigées par des jeunes Responsables de projets et experts internationaux et régionaux dans le domaine de l'emploi des jeunes
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI)

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Les normes internationales du travail jouent un rôle essentiel dans la protection des droits des jeunes travailleurs et la promotion du travail décent en faveur de ceux-ci, ce qui constitue précisément l'objectif du forum. La Résolution concernant l'emploi des jeunes que la Conférence internationale du Travail a adoptée en 2012 contient une annexe relative aux normes se rapportant au travail et aux jeunes, qui est appelée à guider les délibérations du forum

Langues de travail:

Anglais, espagnol et français

4. Consultations tripartites sous-régionales visant à l'établissement de partenariats de compétences dans le domaine de la migration en Afrique occidentale et au Sahel

Date proposée: 11-13 septembre 2019

Lieu: Abuja, Nigéria

Financement: Gouvernement de la Norvège (150 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Mauritanie, Nigéria, Sénégal et Togo

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 32

b) représentants des employeurs: 16

c) représentants des travailleurs: 16

Objectifs des consultations:

- i) aider les mandants de l'OIT à nouer des partenariats de compétences dans le domaine de la migration par la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques permettant d'assurer la cohérence entre les politiques migratoires et les politiques de formation;
- ii) dégager, élaborer et mettre en œuvre un plan d'interventions sur mesure dans trois grands domaines: a) partenariats pour l'identification et l'anticipation des compétences; b) partenariats pour le développement des compétences; et c) partenariats pour la reconnaissance des compétences;
- iii) évaluer la capacité des pays de tirer un bénéfice de partenariats de compétences pour des migrations plus équitables et renforcer les capacités en matière de compétences et de migration.

Experts invités:

Consultant international sur les compétences et la migration ayant réalisé la cartographie sous-régionale
Deux experts des migrations de main-d'œuvre issus de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Deux experts du développement des compétences issus de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

	Deux représentants de la Communauté économique des Etats d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)
	Deux représentants de l’organisation régionale G5 Sahel
	Un représentant de l’Organisation internationale des employeurs (OIE)
	Un représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI)
	Partenaires de développements suivants:
	Commission européenne
	Agence française de développement (AFD)
	Ministère fédéral de Coopération économique et du Développement (BMZ)
	Gouvernement des Pays-Bas
	Gouvernement de la Norvège
	Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement (LuxDev)
	Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI)
	Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération suisse
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975
Langues de travail:	Anglais et français

5. Consultations tripartites sous-régionales visant à l’établissement de partenariats de compétences dans le domaine de la migration en Afrique centrale

Date proposée:	16-18 septembre 2019
Lieu:	Yaoundé, Cameroun
Financement:	Gouvernement de la Norvège (90 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et République démocratique du Congo
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	24
b) représentants des employeurs:	12
c) représentants des travailleurs:	12

Objectifs des consultations:

- i) aider les mandants de l'OIT à nouer des partenariats de compétences dans le domaine de la migration par la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques permettant d'assurer la cohérence entre les politiques migratoires et les politiques de formation;
- ii) dégager, élaborer et mettre en œuvre un plan d'interventions sur mesure dans trois grands domaines: *a)* partenariats pour l'identification et l'anticipation des compétences; *b)* partenariats pour le développement des compétences; et *c)* partenariats pour la reconnaissance des compétences;
- iii) évaluer la capacité des pays de tirer un bénéfice de partenariats de compétences pour des migrations plus équitables et renforcer les capacités en matière de compétences et de migration.

Experts invités:

Consultant international sur les compétences et la migration ayant réalisé la cartographie sous-régionale

Un expert des migrations de main-d'œuvre issu de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Un expert du développement des compétences issu de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Deux représentants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)

Un représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE)

Un représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI)

Partenaires de développement suivants:

Banque africaine de développement

Commission européenne

Agence française de développement (AFD)

Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

Gouvernement des Pays-Bas

Gouvernement de la Norvège

Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement (LuxDev)

Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI)

Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération suisse

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975

Langues de travail:

Espagnol et français

6. Atelier sur les projets pilotes menés aux fins du développement de capacités pratiques permettant d'analyser la demande de main-d'œuvre qualifiée et de guider la planification des effectifs de l'enseignement et de la formation professionnels dans une région du Kirghizistan, ainsi que de définir des normes et des qualifications professionnelles pour les trois secteurs de l'économie kirghize

Date proposée:	29-31 octobre 2019
Lieu:	Bichkek, Kirghizistan
Financement:	Gouvernement de la Fédération de Russie (48 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Bélarus, Kirghizistan, Fédération de Russie et Tadjikistan
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de l'atelier:	i) faire mieux comprendre la manière dont la stratégie de formation du G20 permet à ses parties prenantes d'améliorer leurs connaissances et capacités pratiques; ii) comprendre la manière dont la méthode d'analyse de la demande élaborée dans le cadre de la stratégie de formation du G20 peut être appliquée au marché du travail statistiquement très complexe d'un pays en développement comptant un grand nombre de travailleurs indépendants; iii) comprendre le processus visant à doter les industries et experts locaux de la capacité d'appliquer les principes les plus pointus de définition de normes professionnelles et de qualifications fondées sur les compétences dans un pays en développement dépourvu de cadre national de qualifications; iv) examiner le bilan des deux projets pilotes pointus ayant été menés et ayant produit les résultats escomptés par les organismes publics compétents aux fins de leur application pratique, et réfléchir avec les bénéficiaires d'autres pays aux possibilités d'en reproduire la méthode et les résultats.
Expert invité:	Un consultant international
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; conclusions de la discussion générale tenue à la Conférence internationale du Travail de 2008 sur les aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement, document intitulé <i>Une stratégie de formation du G20: Une main-d'œuvre qualifiée pour une croissance forte, durable et équilibrée</i> (BIT, 2010)
Langues de travail:	Anglais et russe

7. **Colloque sur les difficultés et perspectives de financement de la formation professionnelle en Afrique de l'Ouest**

Date proposée:	15 et 16 novembre 2019
Lieu:	Abidjan, Côte d'Ivoire
Financement:	Gouvernement de la France (25 000 dollars E.-U.) Gouvernement du Luxembourg (25 000 dollars E.-U.) Réseau africain des institutions et fonds de formation professionnelle (RAFPRO) (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	47
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectifs du colloque:	i) faire part d'expériences pertinentes et novatrices menées dans le domaine du financement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels sur le continent africain; ii) renforcer la capacité du RAFPRO d'élaborer des politiques financières nationales et/ou sous-régionales; iii) recommander des mesures visant à améliorer les résultats des projets d'enseignement et de formation techniques et professionnels en mettant l'accent sur le développement des compétences, l'insertion sur le marché du travail et le renforcement de la productivité par la formation.
Expert invité:	Un consultant
Langue de travail:	Français

8. **Colloque 2019 de l'OIT sur la recherche en matière de politique de l'emploi: l'avenir du plein emploi**

Date proposée:	12 et 13 décembre 2019
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (80 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Colloque mondial
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5

Objectifs du colloque:	i) débattre des moyens de remettre le plein emploi au centre des préoccupations dans un contexte économique et social nouveau, et renforcer les fondements conceptuels et analytiques du plein emploi; ii) examiner l'évolution récente des mesures et outils stratégiques, et faire part des enseignements à retenir des bonnes pratiques; iii) favoriser l'établissement d'un réseau mondial de partage du savoir entre les décideurs, les milieux universitaires, les organisations internationales, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement, et permettre ainsi de dégager les principaux éléments des futurs travaux de recherche sur les politiques.
Experts invités:	Mandants Universitaires et chercheurs de renom Partenaires de développement
Observateurs:	Représentants de missions permanentes basées à Genève
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964
Langue de travail:	Anglais

9. *Atelier de formation sous-régional: renforcer la résilience grâce aux programmes d'emploi public*

Date proposée:	16-20 décembre 2019
Lieu:	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Financement:	CSBO (79 881 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Dominique, Guyana, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de la réunion:	i) promouvoir la mise en œuvre de programmes d'emploi public (PEP) en tant que puissant moyen d'action permettant d'assurer un relèvement centré sur l'emploi après une catastrophe et porteur d'externalités positives au-delà du marché du travail; ii) comprendre en quoi les PEP peuvent favoriser l'adaptation au changement climatique et servir à faire face aux catastrophes naturelles;

	iii) mettre en commun les expériences et les meilleures pratiques, acquérir des connaissances sur l'utilisation des PEP aux fins de la création d'emplois décents durables, et familiariser les participants avec les méthodes de passation de marché et le renforcement des capacités à l'appui des moyens de subsistance et du développement des PME.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017
Langue de travail:	Anglais

Entreprises

10. **Réunion préparatoire en vue de la COP25: promotion d'une transition juste, création d'emplois verts pour tous et action climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Date proposée:	29 et 30 octobre 2019
Lieu:	Santiago, Chili
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (60 520 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Barbade, Chili, Colombie, Costa Rica, Guyana, Jamaïque, Mexique, Pérou et Uruguay
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	i) servir de réunion préparatoire du groupe de travail sur la transition juste, le travail décent et le changement climatique, auquel le BIT apporte son assistance technique, en prévision de la 25^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP25), qui se tiendra au Chili du 2 au 13 décembre 2019; ii) mettre en commun les informations et les meilleures pratiques concernant l'action menée en vue d'une transition juste et de la création d'emplois verts dans la région; iii) promouvoir et définir des programmes par pays de promotion du travail décent englobant des mesures destinées à assurer une transition juste dans l'action climatique menée par chaque pays; iv) assurer le suivi des engagements pris au Sommet Action Climat 2019, qui s'est tenu le 23 septembre.

Experts invités:	Représentants gouvernementaux de l’Afrique du Sud, de l’Allemagne, du Canada, de l’Espagne et de la France
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d’organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l’abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 100) sur l’égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l’âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 122) sur la politique de l’emploi, 1964, convention (n° 81) sur l’inspection du travail, 1947, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 129) sur l’inspection du travail (agriculture), 1969
Langues de travail:	Anglais et espagnol

Protection sociale

11. *Formation technique régionale sur le suivi de la cible 3 de l’ODD 1 au moyen de l’enquête sur la sécurité sociale*

Date proposée:	28 et 29 août 2019
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	CTBO (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Kenya, Lesotho, Malawi, Namibie, Ouganda, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
représentants gouvernementaux:	20
Objectifs de la formation:	i) faire mieux connaître aux participants les indicateurs de suivi du système de protection sociale; ii) familiariser les participants avec l’enquête sur la sécurité sociale en tant qu’outil de collecte des données nationales aux fins du calcul d’un ensemble fondamental d’indicateurs; iii) familiariser les participants avec les indicateurs des ODD relatifs à la protection sociale et la méthode de calcul de l’indicateur 1.3.1.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952
Langue de travail:	Anglais

**12. Atelier de formation sur l'assurance-chômage:
expérience mondiale, régionale et coréenne
en matière d'assurance-chômage**

Date proposée:	28 octobre-1 ^{er} novembre 2019
Lieu:	Séoul, République de Corée
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Malaisie, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	3
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de l'atelier:	i) définir les besoins prioritaires en vue de la mise en place d'une assurance-chômage conforme aux conventions de l'OIT relatives à la sécurité sociale, notamment à la convention n° 102, à la convention n° 168 et à la recommandation n° 176, et aux bonnes pratiques des pays, tout particulièrement de la République de Corée; ii) faire mieux connaître les processus d'élaboration des politiques en matière de mise en place des régimes d'assurance-chômage, en particulier la question de la tenue d'un dialogue tripartite éclairé, fondé sur des informations factuelles; iii) faire mieux comprendre quelles stratégies peuvent être adoptées pour élaborer et mettre en place un régime d'assurance-chômage au niveau national et pour améliorer la qualité des services fournis.
Experts invités:	Experts du Service coréen d'information sur l'emploi (KEIS)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988
Langue de travail:	Anglais

Gouvernance et tripartisme**13. Renforcer l'efficacité, l'impact et le caractère inclusif des institutions nationales de dialogue social**

Date proposée:	1 ^{er} et 2 octobre 2019
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	CTBO (40 000 dollars E.-U.) PSI (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	16
b) représentants des employeurs:	16
c) représentants des travailleurs:	16
Objectifs de la réunion:	i) partager l'expérience acquise et les bonnes pratiques appliquées dans le domaine du dialogue social tripartite au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); ii) débattre de la manière de renforcer le rôle et l'efficacité des institutions nationales de dialogue sociale au sein de la SADC en tant qu'instances de consultation et de négociation tripartites entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur les questions stratégiques; iii) discuter et convenir des modalités futures de coopération entre les institutions nationales de dialogue social au sein de la SADC en vue d'accroître l'efficacité desdites institutions en tant qu'outils au service du tripartisme et du dialogue social.
Observateurs:	Un représentant du Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC) Un représentant du forum des employeurs de la SADC
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960, recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976
Langue de travail:	Anglais

14. Conférence internationale de l'OIT et de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) – Gouvernance de l'économie numérique: le rôle vital du dialogue social et des conseils économiques et sociaux et institutions similaires

Date proposée:	10 et 11 octobre 2019
Lieu:	Bucarest, Roumanie
Financement:	Gouvernement de la Roumanie (40 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Des conseils économiques et sociaux et des institutions nationales de dialogue social similaires telles que les conseils nationaux de dialogue social et les conseils consultatifs sur les questions du travail (membres et non membres de l'AICESIS) du monde entier seront invités. La présence des institutions des dix pays suivants, représentées par des délégations tripartites, sera subventionnée par l'OIT: Colombie, Eswatini, Ghana, Guinée, Jordanie, Myanmar, Népal, Pakistan, Serbie et Tunisie
Composition:	Mondiale
Objectifs de la réunion:	i) examiner les conséquences de la numérisation sur le monde du travail et recenser les mesures concrètes pouvant être prises par les conseils économiques et sociaux et les autres institutions nationales de dialogue social similaires au moyen d'un dialogue social et d'un tripartisme efficaces; ii) aider les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à élaborer des stratégies pour tirer parti des possibilités qu'offre la numérisation de promouvoir des conditions de travail décentes pour les travailleurs et un environnement favorable aux entreprises durables; iii) partager l'expérience acquise et les bonnes pratiques pour un enrichissement mutuel, dans le prolongement des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 107^e session (juin 2018).
Experts invités:	Confédération syndicale internationale (CSI) Organisation internationale des employeurs (OIE) Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) Banque mondiale Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Forum économique mondial

Observateurs:	Mandants tripartites de la Roumanie, pays hôte Membres du conseil économique et social de la Roumanie Membres du milieu universitaire roumain
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 113) sur l'examen médical des pêcheurs, 1959, convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979
Langues de travail:	Anglais, français et roumain

15. Cinquième réunion du réseau des points focaux de l'initiative régionale «Mettre fin au travail des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes»

Date proposée:	22-25 octobre 2019
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (50 000 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Espagne (57 587 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	30
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de la réunion:	i) évaluer, aux niveaux national et régional, les progrès accomplis dans la planification stratégique correspondant à la phase II (2018-2021) de l'initiative régionale «Mettre fin au travail des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes», et recenser les enjeux communs; ii) élaborer le plan de travail annuel 2019-20 du réseau des points focaux de l'initiative régionale; iii) partager l'expérience acquise et les enseignements tirés dans le cadre de la mise en œuvre du «modèle de repérage des risques de travail des enfants» (phases I et II).

Experts invités:	Un représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) Un représentant de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) Un représentant de l'Agence andalouse de coopération internationale pour le développement (AACID) Un représentant de l'Agence brésilienne de coopération (ABC) Un représentant du ministère du Travail des Etats-Unis (USDOL) Un représentant de la Marche mondiale contre le travail des enfants
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

16. Réunion de la Confédération des employeurs des Caraïbes et du Congrès du travail des Caraïbes visant à définir la voie à suivre à la suite du projet de l'Union européenne

Date proposée:	11 novembre 2019
Lieu:	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Financement:	CTBO (11 766 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bahamas, Barbade, Grenada, Guyana, Jamaïque, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago
Composition:	
a) représentants des employeurs:	6
b) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la réunion:	i) échanger et mener une réflexion sur les résultats de l'évaluation du projet, et débattre des capacités nécessaires à la Confédération des employeurs des Caraïbes et au Congrès du travail des Caraïbes pour progresser dans l'exécution de leur programme commun; ii) débattre du programme relatif à l'emploi et au travail de la Communauté des Caraïbes et du mécanisme régional de dialogue social, et définir des stratégies pour accroître la participation et la représentation des employeurs et des travailleurs dans les structures de dialogue social de la Communauté des Caraïbes;

- iii) examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique et identifier les possibilités qui s'offrent aux travailleurs et aux employeurs de participer aux mécanismes nationaux de suivi, et promouvoir les droits contingents dans le cadre des efforts accomplis en faveur de l'harmonisation de la législation;
- iv) étudier les possibilités de financement et de mobilisation des ressources en appui aux activités, notamment les suites données aux conclusions de la deuxième réunion bipartite régionale de septembre 2017.

Experts invités:	Union européenne Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964
Langue de travail:	Anglais

17. *Atelier de partage des connaissances sur l'Alliance 8.7 et la promotion du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930*

Date proposée:	20-22 novembre 2019
Lieu:	Katmandou, Népal
Financement:	CTBO (45 000 dollars E.-U.) Gouvernement des Etats-Unis (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afghanistan, Australie, Bangladesh, Fidji, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	30
b) représentants des employeurs:	15
c) représentants des travailleurs:	15
Objectifs de l'atelier:	i) intensifier l'action menée, dans le cadre de la coopération pour le développement et par d'autres moyens, pour faire campagne en faveur de la ratification universelle des huit conventions fondamentales d'ici au centenaire de l'OIT en 2019, en tenant compte des faibles taux de ratification des conventions n°s 87 et 98, ainsi qu'en faveur de la réalisation d'ici à 2018 de l'objectif de 50 ratifications du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930;

- ii) aider les Etats Membres en vue de surmonter les difficultés de ratification et d'application, de renforcer les capacités des mandants tripartites et de promouvoir le dialogue social aux fins de la pleine réalisation des principes et droits fondamentaux au travail.

Experts invités:

Initiative sud-asiatique visant à mettre fin aux violences faites aux enfants
 Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
 Chercheurs
 Membres de l'Alliance 8.7
 Fonctionnaires gouvernementaux
 Confédération syndicale internationale (CSI)
 Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB)
 Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
 Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
 Internationale de l'éducation (IE)
 Organisation internationale des employeurs (OIE)
 Confédération des employeurs de l'ASEAN
 Fédération des employeurs de l'Asie du Sud (SAFE)
 Conseil des syndicats de l'ASEAN
 Conseil régional sud-asiatique des syndicats (SARTUC)
 Représentants de la Plateforme sur le travail des enfants
 Représentants du Réseau sur le travail forcé
 Représentants de la Responsible Business Alliance
 Représentants du Bali Process Network
 Organismes des Nations Unies membres de l'Alliance 8.7
 Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
 Organisation internationale pour les migrations (OIM)
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
 Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
 Coordonnateur résident de l'ONU au Népal

Observateurs:

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique
 Ambassade de France
 Ambassade d'Argentine

	Ambassade de Norvège Ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID) Union européenne
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014 Déclaration de Philadelphie (1944) Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998) Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale Déclaration de Bali adoptée à la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (2016) Initiative du centenaire sur l'avenir du travail – Commission mondiale sur l'avenir du travail
Langue de travail:	Anglais

18. Réunion sous-régionale sur la promotion du dialogue social

Date proposée:	27-29 novembre 2019
Lieu:	Moscou, Fédération de Russie
Financement:	PSI (49 970 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (6 000 dollars E.-U.) CSBO (11 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Turkménistan
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10

Objectifs de la réunion:	i) permettre aux mandants de la sous-région de mieux comprendre les concepts de tripartisme et de dialogue social; ii) fournir des orientations sur les mesures à prendre pour promouvoir les institutions tripartites de dialogue social en tant qu'instances de concertation et de coopération et pour améliorer leur fonctionnement et leur efficacité.
Experts invités:	Un représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) Un représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960, recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976
Langues de travail:	Anglais et russe

19. Renforcement des capacités nationales d'analyse des données relatives au travail des enfants et au travail forcé à l'appui des politiques dans les pays d'Afrique francophone

Date proposée:	27-31 janvier 2020
Lieu:	Abidjan, Côte d'Ivoire
Financement:	Gouvernement des Pays-Bas (68 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie, ainsi que deux représentants régionaux des employeurs et deux représentants régionaux des travailleurs
Composition:	
représentants gouvernementaux:	24
Objectifs de la réunion:	i) renforcer les capacités nationales à surveiller et combattre le travail des enfants et le travail forcé dans les pays d'Afrique francophone; ii) instaurer des liens fondés sur la collaboration entre producteurs et utilisateurs de données; iii) approfondir la compréhension des concepts qui sous-tendent les indicateurs pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

Observateurs:	Union africaine Un représentant régional des travailleurs et un représentant régional des employeurs des pays francophones membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union du Maghreb arabe (UMA)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	La formation portera principalement sur le concept et la définition du travail des enfants émanant de la législation nationale et internationale et sur la traduction de ce concept en définitions statistiques, compte étant particulièrement tenu des amendements récemment adoptés par la Conférence internationale des statisticiens du travail
Langue de travail:	Français

20. Renforcement des capacités nationales d'analyse des données relatives au travail des enfants et au travail forcé à l'appui des politiques dans les pays d'Afrique anglophone

Date proposée:	24-28 février 2020
Lieu:	Le Caire, Egypte
Financement:	Gouvernement des Pays-Bas (78 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Libéria, Libye, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Soudan du Sud, ainsi que deux représentants régionaux des employeurs et deux représentants régionaux des travailleurs
Composition:	
représentants gouvernementaux:	30
Objectifs de la réunion:	i) renforcer les capacités nationales à surveiller et combattre le travail des enfants et le travail forcé dans les pays d'Afrique anglophone; ii) instaurer des liens fondés sur la collaboration entre producteurs et utilisateurs de données; iii) approfondir la compréhension des concepts qui sous-tendent les indicateurs pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.
Observateurs:	Union africaine Un représentant régional des travailleurs et un représentant régional des employeurs des pays anglophones membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

La formation portera principalement sur le concept et la définition du travail des enfants émanant de la législation nationale et internationale et sur la traduction de ce concept en définitions statistiques, compte étant particulièrement tenu des amendements récemment adoptés par la Conférence internationale des statisticiens du travail

Langue de travail:

Anglais

Conditions de travail et égalité

21. *Dialogue mondial sur la convention n° 169*

Date proposée:

18 et 19 juillet 2019

Lieu:

Genève, Suisse

Financement:

CTBO (31 000 dollars E.-U.)

CSBO (25 000 dollars E.-U.)

Budget ordinaire de l'OIT (19 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Colombie, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Népal, Norvège et Pérou

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 7

b) représentants des employeurs: 7

c) représentants des travailleurs: 7

Objectifs de la réunion:

- i) favoriser une meilleure compréhension du champ d'application de la convention et des mandats et méthodes de travail respectifs des organes de contrôle de l'OIT et du mécanisme de l'ONU sur les droits des peuples autochtones;
- ii) permettre le dialogue entre les mandants de l'OIT sur la mise en œuvre de la convention n° 169 et entre les mandants de l'OIT et les mécanismes de l'ONU compétents sur la question des droits des peuples autochtones;
- iii) recenser et documenter les enseignements tirés de l'application de la convention et les difficultés et les possibilités dans ce domaine, ainsi que les différentes méthodes et les occasions futures de dialogue et de coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Experts invités:

Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Membre président le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (ou autre membre désigné)

Membre président l'Instance permanente sur les questions autochtones (ou autre membre désigné)

	Deux membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations
	Un membre travailleur de la Commission de l'application des normes de la Conférence
	Un membre employeur de la Commission de l'application des normes de la Conférence
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Missions permanentes Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Secrétariat de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989
Langues de travail:	Anglais et espagnol

22. Réunion sous-régionale sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre: recrutement équitable et prévention des pratiques frauduleuses

Date proposée:	3-5 septembre 2019
Lieu:	Guatemala City, Guatemala
Financement:	Union européenne (38 550 dollars E.-U.) OIM (24 385 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Belize, Canada, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Etats-Unis, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	44
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de la réunion:	i) partager diagnostics et informations sur les obstacles à une gouvernance efficace des migrations de main-d'œuvre et les principales difficultés qui se posent en la matière;

- ii) partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans les pays membres de la Conférence régionale sur les migrations à la suite des initiatives de promotion d'une gouvernance efficace des migrations de main-d'œuvre et de protection des droits au travail des travailleurs migrants, et favoriser une plus grande coopération entre les pays;
- iii) faire connaître la définition internationale des «commissions de recrutement et frais connexes» établie par l'OIT et en encourager l'utilisation concrète dans la région, notamment dans les pays membres de la Conférence régionale sur les migrations; faire connaître les instruments promouvant des pratiques éthiques en matière de recrutement et d'engagement de travailleurs migrants et en encourager l'utilisation concrète;
- iv) promouvoir la production de données relatives au recrutement et recenser les pays membres de la Conférence régionale sur les migrations susceptibles d'être intéressés par la méthodologie de l'OIT et de la Banque mondiale pour évaluer les progrès accomplis concernant l'indicateur 10.7.1 de l'objectif de développement durable 10 relatif à la réduction des dépenses de recrutement.

Experts invités:

Deux consultants

Trois représentants de la société civile

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017

Langues de travail:

Anglais et espagnol

23. Douzième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants

Date proposée:	26 et 27 septembre 2019
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernements de l'Australie et du Canada (42 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Thaïlande (17 000 dollars E.-U.) Programme régional de l'OIT sur les migrations de main-d'œuvre (6 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14
Objectifs du forum:	i) échanger des informations sur l'expérience acquise, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques mises en place par les parties prenantes en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations formulées lors des précédentes éditions du Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants, en particulier la onzième édition; ii) débattre du thème principal du forum – «Avenir du travail et migrations» – et des deux domaines thématiques: a) migrations: caractéristiques, structure et enjeux; b) relever les défis: le point de vue des parties prenantes; iii) élaborer et adopter des recommandations concernant les deux domaines thématiques, et les présenter pour examen au Comité de l'ASEAN pour la mise en œuvre de la Déclaration de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants.
Experts invités:	Quatre experts internationaux de l'avenir du travail et des migrations
Observateurs:	Deux représentants du secrétariat de l'ASEAN Deux représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) Un représentant de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) Deux représentants du Groupe de travail sur les travailleurs migrants de l'ASEAN Représentants d'organisations régionales et nationales de la société civile

	Deux représentants de pays donateurs: l'Australie (ministère des Affaires étrangères et du Commerce) et le Canada (Affaires mondiales Canada)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975
Langue de travail:	Anglais

24. Renforcement des capacités des partenaires sociaux de la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement

Date proposée:	14-18 octobre 2019
Lieu:	Arusha, République-Unie de Tanzanie
Financement:	Union européenne (49 660 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan et Soudan du Sud
Composition:	
a) représentants des employeurs:	15
b) représentants des travailleurs:	15
Objectifs de la manifestation:	i) offrir la possibilité aux partenaires sociaux de tirer les enseignements des meilleures pratiques appliquées par l'Organisation des employeurs d'Afrique de l'Est (EAEO) et la Confédération syndicale d'Afrique de l'Est (EATUC) pour créer des confédérations régionales et en assurer la direction, ainsi que de l'expérience acquise par celles-ci ce faisant; ii) renforcer la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs de collaborer efficacement avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le BIT dans le cadre du dialogue social, tout particulièrement en ce qui concerne les migrations et l'intégration régionale; iii) présenter des données et conclusions récentes, tirées de publications de l'IGAD et du BIT, sur les mesures qui sont efficaces et celles qui ne le sont pas, tout particulièrement en ce qui concerne les questions migratoires, et promouvoir l'adoption d'une approche régionale des migrations et du travail décent; iv) stimuler l'échange transfrontière des idées, vues et données d'expérience entre les partenaires sociaux, mettre en place un réseau d'intervenants dans le domaine des migrations et de l'intégration régionale, et faire part des enseignements à retenir de l'utilisation de données factuelles pour promouvoir le travail décent.

Experts invités:	IGAD Spécialistes des migrations et de l'intégration régionale Fonctionnaires de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) s'intéressant aux migrations et à l'intégration régionale
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Langue de travail:	Anglais

25. *Un siècle de protection de la maternité: transformer les politiques en matière de congé et de prise en charge pour bâtir un meilleur avenir du travail pour tous*

Date proposée:	8 novembre 2019
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Gouvernement de la Suède (55 340 dollars E.-U.) Commission européenne (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Réunion mondiale: tous les membres gouvernementaux, employeurs et travailleurs du Conseil d'administration sont invités, tout comme les Etats Membres de l'OIT, les organismes des Nations Unies et les milieux universitaires intéressés
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	56
b) représentants des employeurs:	33
c) représentants des travailleurs:	33
Objectifs de la réunion:	i) appeler l'attention des responsables politiques du monde entier sur la nécessité de réaliser l'objectif d'une protection universelle de la maternité et de politiques de prise en charge tendant à faire progresser l'égalité entre hommes et femmes, y compris dans l'économie informelle, en vue d'assurer à tous un avenir du travail décent; ii) faire mieux connaître les avantages pour les femmes, les hommes et leurs familles, ainsi que pour les employeurs et la société, de la protection sociale universelle, en particulier des politiques inclusives et adéquates de protection de la maternité et de prise en charge;

- iii) échanger des données d'expérience, et recenser et diffuser les bonnes pratiques appliquées avec succès dans l'économie formelle et l'économie informelle, compte tenu notamment des réalités qui sont celles des micro, petites et moyennes entreprises;
- iv) mettre en lumière le pouvoir fédérateur que l'OIT exerce et le rôle moteur qu'elle joue dans le domaine, et appeler l'attention sur les possibilités de partenariat du BIT et de partenariats interinstitutions avec des donateurs potentiels.

Experts invités:

Quatre représentants gouvernementaux de haut niveau
Trois représentants, issus respectivement des organismes des Nations Unies suivants:
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
Sept représentants des milieux universitaires et de groupes de réflexion, qui présenteront des travaux de recherche menés récemment
Un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs, qui interviendront en tant qu'experts dans le cadre d'une table ronde

Observateurs:

Huit représentants de l'Union européenne
Quinze représentants des missions diplomatiques basées à Genève
Cinq chercheurs d'universités genevoises
Trente et un représentants d'ONG basées à Genève et actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952

Langues de travail:

Anglais, espagnol et français

26. Réunion des ministres du travail visant à appuyer le processus de Quito: l'intégration socio-économique des migrants et réfugiés vénézuéliens en Amérique latine et dans les Caraïbes

Date proposée:

3 décembre 2019

Lieu:

Bogota, Colombie

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (20 036 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago et Uruguay, ainsi qu'Aruba (territoire non métropolitain)
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	13
b) représentants des employeurs:	1
c) représentants des travailleurs:	1
Objectifs de la réunion:	i) analyser les défis que la région a à relever pour assurer l'intégration socio-économique effective des réfugiés et migrants vénézuéliens, compte tenu des conséquences qui en résultent pour les communautés d'accueil et les travailleurs locaux; ii) recenser les bonnes pratiques et les expériences concluantes des pays participants en matière d'intégration socio-économique et en promouvoir la mise en commun; iii) dégager et systématiser les éléments fondamentaux appelés à guider les autres pays d'accueil.
Experts invités:	Deux représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) Deux représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Observateurs:	Banque mondiale Banque interaméricaine de développement (BID) Union européenne (UE) Marché commun du Sud (MERCOSUR) Communauté andine (CAN) Communauté des Caraïbes (CARICOM) Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) Organisation des Etats américains (OEA) Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017
Langues de travail:	Anglais et espagnol

27. Colloque interrégional sur la réduction des écarts salariaux entre hommes et femmes dans les pays arabes et la promotion de la Coalition internationale pour l'égalité de rémunération

Date proposée:	16 et 17 décembre 2019
Lieu:	Amman, Jordanie
Financement:	Gouvernement de la Jordanie (14 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Suède (42 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen, ainsi que le territoire palestinien occupé
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	14
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14
Objectifs du colloque:	i) présenter et faire mieux connaître la Coalition internationale pour l'égalité de rémunération (EPIC), donner des indications sur la manière de se joindre à celle-ci, l'encourager à étoffer ses membres et son action, et permettre aux pays d'échanger données d'expérience et enseignements à retenir; ii) présenter les conclusions de travaux de recherche menés sur les pratiques prometteuses permettant de réduire les écarts salariaux entre hommes et femmes et de promouvoir l'égalité de rémunération dans les pays arabes, tout en sollicitant des engagements en faveur de celle-ci.
Experts invités:	Quatre représentants gouvernementaux, originaires respectivement de la Jordanie, du Portugal, du Royaume-Uni et de la Suisse Un représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) Un représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI) Un représentant de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) Un représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Observateurs:	Six représentants de mécanismes gouvernementaux de promotion de la femme Six représentants de la société civile

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958
Langues de travail:	Anglais et arabe

Activités sectorielles

28. *Réunion plénière inaugurale du Forum des pêcheurs de l'Asie du Sud-Est*

Date proposée:	25-27 septembre 2019
Lieu:	Bali, Indonésie
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (75 568 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Indonésie (24 950 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	44
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14
Objectifs du forum:	i) promouvoir l'adoption d'une approche intégrée de la lutte contre la traite et l'exploitation par le travail dans les pêcheries en s'attaquant à ces problèmes spécifiquement liés à la traite à des fins de travail forcé et aux problèmes sous-jacents résultant des conditions de travail dans le secteur de la pêche (suivi de la réunion de novembre 2018); ii) consolider la liste des membres et des conseillers techniques et la structure du forum pour les travaux entrepris, ainsi que les stratégies de collaboration du forum avec les entités extérieures et le secteur privé; iii) consolider les plans et groupes de travail du forum et fournir la première série de rapports sur les travaux accomplis à ce jour.
Experts invités:	Représentants d'ONG, dont KIARA (Indonésie), Tambuyan (Philippines), Oxfam, l'Environmental Justice Foundation et Greenpeace Un représentant de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) Un représentant du Processus de Bali Un représentant de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

	Un représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI)
	Un représentant de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
Observateurs:	Représentants du donateur (Département d'Etat des Etats-Unis, Bureau chargé de la surveillance et de la lutte contre la traite des personnes) Représentants d'autres marchés de destination: Union européenne, Chine, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande Représentants de donateurs potentiels: Humanity United, Freedom Fund et Packard Foundation
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, conventions fondamentales de l'OIT, Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre
Langue de travail:	Anglais

29. *Investir dans le personnel de santé: l'emploi et le travail décent dans le secteur de la santé – Atelier technique à l'intention des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe*

Date proposée:	10-12 septembre 2019
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.) OIT-OCDE-OMS (24 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	16
b) représentants des employeurs:	16
c) représentants des travailleurs:	16
Objectifs de l'atelier:	i) débattre de la problématique et des enjeux majeurs, dont l'emploi et le travail décent, que le personnel de santé représente dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); ii) dégager les priorités et cibles stratégiques pour le perfectionnement du personnel de santé dans la région de la SADC;

	iii) fournir une contribution consolidée pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie de la SADC concernant le personnel de santé et du plan d'action quinquennal correspondant.
Experts invités:	Trois fonctionnaires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) Deux représentants du secrétariat de la SADC
Observateur:	Représentant d'un Etat membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 147) sur la marine marchande (normes minima), 1976, recommandation (n° 157) sur le personnel infirmier, 1977, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, recommandation (n° 159) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978
Langues de travail:	Anglais et français

30. *Qualité de l'éducation de la petite enfance et professionnalisation des travailleurs du secteur*

Date proposée:	29-31 octobre 2019
Lieu:	Casablanca, Maroc
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (10 000 dollars E.-U.) Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (30 000 dollars E.-U.) Agence allemande de coopération internationale (GIZ) (38 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Jordanie, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie, Togo et Tunisie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	28
b) représentants des employeurs:	28
c) représentants des travailleurs:	28
Objectifs de la réunion:	i) mettre en commun les connaissances et les bonnes pratiques en matière de formation et de déploiement d'effectifs de qualité dans le domaine de l'éducation de la petite enfance;

- ii) débattre des défis à relever et des solutions envisageables pour bien former et retenir le personnel de l'éducation de la petite enfance;
- iii) adopter une feuille de route régionale sur le travail décent en faveur du personnel de l'éducation de la petite enfance.

Experts invités:

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (Paris)

UNESCO (Rabat)

Experts internationaux de l'éducation de la petite enfance

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Les participants s'appuieront sur les *Directives de l'OIT sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance* (2014), fondées sur l'ensemble des normes internationales du travail actualisées.

Langues de travail:

Anglais, arabe et français

Activités pour les employeurs

31. **Renforcer la capacité des organisations d'employeurs d'Afrique de prendre part à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre**

Date proposée:

13-15 novembre 2019

Lieu:

Pretoria, Afrique du Sud

Financement:

Gouvernement de la Suède (103 017 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Egypte, Erythrée, Eswatini, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe, ainsi que sept représentants des employeurs, issus respectivement des organisations régionales suivantes:

Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

	Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
	Union du Maghreb arabe (UMA)
	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)
	Au niveau continental, un représentant de Business Africa
Composition:	
représentants des employeurs:	42
Objectifs de la manifestation:	i) renforcer la capacité des organisations d'employeurs d'Afrique de prendre part à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre, tout particulièrement en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre, aux niveaux continental, sous-régional et national, de politiques, lois et mesures en ce qui concerne ces migrations; ii) renforcer la capacité des partenaires sociaux de participer aux activités de plaidoyer en faveur de la gouvernance des migrations de main-d'œuvre, en mettant l'accent sur les travailleuses migrantes.
Expert invité:	Organisation internationale des employeurs (OIE)
Observateur:	OIE
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975
Langues de travail:	Anglais et français

Activités pour les travailleurs

32. *Atelier de formation sur la protection des travailleurs migrants dans les îles de l'océan Indien*

Date proposée:	9-12 septembre 2019
Lieu:	Antananarivo, Madagascar
Financement:	CTBO (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles, ainsi que deux territoires insulaires de l'océan Indien (Mayotte et la Réunion)
Composition:	
représentants des travailleurs:	21

Objectifs de l'atelier:	i) débattre des limites que présente le syndicalisme en tant que modèle de service historique lorsqu'il s'agit de faire face aux nouveaux défis exacerbés par un monde en pleine mutation; ii) cibler les pratiques discriminatoires à l'égard des travailleurs migrants et élaborer des outils de lutte contre la discrimination.
Observateurs:	Un représentant du ministère malgache du Travail Un représentant de la Fédération des employeurs (îles de l'océan Indien)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Normes de l'OIT et principes et droits fondamentaux au travail Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre <i>Principes généraux et directives opérationnelles de l'OIT concernant le recrutement équitable</i> Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975
Langues de travail:	Anglais et français

33. Promouvoir les droits au travail et le dialogue social par la mise en œuvre effective du programme d'association UE-Géorgie, en mettant à profit l'expérience acquise par d'autres pays du Partenariat oriental

Date proposée:	23 et 24 septembre 2019
Lieu:	Tbilissi, Géorgie
Financement:	Gouvernement du Danemark (18 600 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Géorgie, République de Moldova et Ukraine
Composition:	
représentants des travailleurs:	25
Objectifs de la manifestation:	i) améliorer le dialogue social au niveau national et les possibilités d'appliquer les changements positifs aux normes du travail et aux institutions du marché du travail dans le cadre de l'harmonisation de la législation du travail avec le droit européen au bénéfice des travailleurs et de leurs familles; ii) adopter des stratégies syndicales conjointes.
Expert invité:	Secrétaire exécutif du Conseil régional paneuropéen de la Confédération syndicale internationale (CSI-CRPE)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents: Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Langues de travail: Anglais et russe

34. *Promotion du dialogue social et des normes internationales du travail dans les régions des pays du Partenariat oriental – Exemple de l'Adjarie*

Date proposée: 26 et 27 septembre 2019

Lieu: Batumi, Géorgie

Financement: Gouvernement du Danemark (17 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Géorgie, République de Moldova et Ukraine

Composition:

représentants des travailleurs: 25

Objectifs de la réunion:

- i) Améliorer le dialogue social national et examiner les possibilités de mettre au service des travailleurs et de leurs familles les améliorations apportées aux normes du travail et aux institutions du marché du travail dans le cadre de l'harmonisation de la législation du travail avec la législation de l'Union européenne;
- ii) Adopter des stratégies syndicales communes.

Expert invité: Secrétaire exécutif du Conseil régional paneuropéen de la Confédération syndicale internationale (CSI-CRPE)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents: Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Langues de travail: Anglais et russe

35. *Réunion sur l'assurance-santé universelle et les principes et droits fondamentaux au travail*

Date proposée: 7 et 8 octobre 2019

Lieu: Nour-Soultan, Kazakhstan

Financement: CSBO (12 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Fédération de Russie, Tadjikistan et Ukraine

Composition:

représentants des travailleurs: 50

Objectifs de la réunion:

- i) renforcer les capacités des organisations affiliées à l'Internationale des services publics (ISP) à militer pour une amélioration des financements consacrés à la santé et une responsabilisation accrue en matière budgétaire, dans le but d'établir un système public d'assurance-santé universelle;
- ii) examiner le degré de mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail dans les services de santé des divers pays de la région, les problèmes qui se posent et les possibilités d'y remédier;
- iii) multiplier les initiatives visant à ce que la liberté d'association soit reconnue comme un droit essentiel des travailleurs et des syndicats, consacré dans les principes et droits fondamentaux au travail;
- iv) œuvrer résolument en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les services de santé et les services sociaux, conformément au principe de non-discrimination qui figure parmi les principes et droits fondamentaux au travail.

Expert invité:

ISP

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Langues de travail:

Anglais et russe

36. Formation consacrée aux normes internationales du travail et aux mécanismes de contrôle de l'OIT à l'intention des pays lusophones d'Afrique

Date proposée:

14-17 octobre 2019

Lieu:

Luanda, Angola

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (21 067 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Angola, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe

Composition:

représentants des travailleurs: 16

Objectifs de la formation:

- i) mieux comprendre le fonctionnement de l'OIT et de son système de normes internationales du travail et notamment les procédures régissant l'adoption, la ratification et le contrôle de l'application de ces dernières;

	ii) élaborer des stratégies pour défendre les droits des travailleurs, que ce soit par le biais d'activités de sensibilisation, de l'action en justice, de campagnes ou d'autres activités liées à la ratification et à la mise en œuvre des normes internationales du travail; iii) élaborer des plans d'action pour mettre en œuvre les stratégies qui doivent être mises en place et renforcer le dialogue social dans la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP); iv) renforcer la coopération internationale et promouvoir l'établissement de réseaux syndicaux dans la CPLP.
Expert invité:	Un membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Cette formation consacrée aux normes internationales du travail aura pour principal objectif d'aider les syndicats participants à être mieux en mesure de promouvoir l'application de ces dernières, en étant particulièrement attentifs aux violations des droits du travail et des droits des travailleurs. Le renforcement des capacités portera notamment sur les procédures relatives aux normes internationales du travail, sur les obligations concernant la présentation des rapports, ainsi que sur le rôle des syndicats dans l'application des normes internationales du travail
Langue de travail:	Portugais

37. Séminaire de formation à l'intention des syndicats consacré à la Déclaration sur les entreprises multinationales et à la cohérence des politiques relatives aux pratiques de travail socialement responsables dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

Date proposée:	22-24 octobre 2019
Lieu:	Cebu, Philippines
Financement:	Union européenne (25 579 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Chine, Indonésie, Japon, Myanmar, Philippines, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
représentants des travailleurs:	19
Objectifs du séminaire:	i) faire connaître aux travailleurs et aux syndicats les cadres d'action internationaux qui ont été mis en place dans le domaine de la responsabilité sociale et de la conduite responsable des entreprises, l'objectif étant de préconiser la mise en œuvre des politiques et des principes recommandés par ces instruments; ii) recommander aux travailleurs et aux syndicats d'utiliser ces instruments pour protéger leurs droits dans les chaînes d'approvisionnement mondiales;

- iii) présenter aux participants les autres instruments utilisés pour promouvoir les aspects de la responsabilité sociale ou de la conduite responsable des entreprises qui ont trait au travail; leur donner la possibilité de faire connaître les principales difficultés rencontrées, mais aussi les bonnes pratiques utilisées dans le cadre du dialogue et de la négociation collective avec des entreprises multinationales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales;
- iv) définir un ensemble de mesures concrètes à mettre conjointement en œuvre dans les divers pays concernés dans le cadre du programme «Des chaînes d'approvisionnement responsables en Asie».

Experts invités:

Un consultant international
 Confédération syndicale internationale Asie-Pacifique (CSI-AP)
 IndustriALL Global Union
 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
 Délégation de l'Union européenne
 Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (TUAC)
 Comité consultative économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales) (modifiée en 2017)
Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (2011)
Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
 Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998)
 Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019)

Langue de travail:

Anglais

38. Réunion sur le renforcement de la capacité des organisations de travailleurs africaines de participer à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre

Date proposée:

23-25 octobre 2019

Lieu:

Nairobi, Kenya

Financement:

Gouvernement de la Suède (92 033 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, Erythrée, Eswatini, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe, ainsi que des participants appartenant aux sept organisations syndicales régionales suivantes: CSI-Afrique, OUATUU, OTAO, SATUCC, EATUC, OSTAC et CSTOI
Composition:	
représentants des travailleurs:	46
Objectifs de la réunion:	i) renforcer la capacité des organisations de travailleurs africaines de participer à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre, notamment en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, législations et mesures à l'échelle du continent et aux niveaux sous-régional et régional; ii) renforcer la capacité des partenaires sociaux à participer à des activités de sensibilisation et de lobbying portant sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre, en accordant une attention toute particulière aux travailleuses migrantes.
Observateurs:	Internationale des services publics (ISP) Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) Fédération internationale des travailleurs domestiques (FIDT)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975
Langues de travail:	Anglais et français

39. Réunion d'économistes des Nouveaux Etats indépendants (NEI) consacrée aux mesures mises en place par les institutions financières internationales pour mettre au point des stratégies syndicales de protection sociale et salariale

Date proposée:	6 et 7 novembre 2019
Lieu:	Tbilissi, Géorgie
Financement:	Centre de Turin (14 000 dollars E.-U.) CSI/CRPE (5 200 dollars E.-U.) CSBO (1 200 dollars E.-U.) CTBO (4 016 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Ukraine
Composition:	
représentants des travailleurs:	25
Objectifs de la réunion:	i) examiner les résultats des recherches, politiques et interventions menées par les institutions financières internationales (Fonds monétaire international et Banque mondiale) aux niveaux mondial et national, les dispositifs de diligence raisonnable établis par les banques de développement multilatérales ainsi que la possibilité pour les syndicats d'utiliser ces dispositifs aux fins de la promotion du travail décent et de la justice sociale; ii) confronter les points de vue au sujet des politiques salariales en vue d'élaborer des actions communes et d'organiser aux niveaux sous-régional et national des campagnes en faveur de la hausse des salaires.
Experts invités:	Deux représentants du Conseil régional paneuropéen de la Confédération syndicale internationale (CSI/CRPE)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Langues de travail:	Anglais et russe

40. Séminaire à l'intention des travailleurs de la région sur le travail décent pour les personnes handicapées

Date proposée:	12 et 13 novembre 2019
Lieu:	Santiago, Chili
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (78 344 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Argentine, Barbade, Canada, Chili, Colombie, El Salvador, Guatemala, Guyana, Jamaïque, Mexique, Panama, Pérou et Uruguay
Composition:	
représentants des travailleurs:	39
Objectifs du séminaire:	i) aider les organisations de travailleurs à mieux connaître et comprendre les activités de promotion du travail décent destinées aux organisations de personnes handicapées; ii) obtenir leur collaboration et leur appui pour l'adoption d'un cadre national ou régional; iii) définir des lignes d'action pour l'avenir et élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières et humaines.
Experts invités:	Deux collaborateurs extérieurs ayant participé à l'étude ainsi qu'aux travaux qu'ACTRAV a consacrés à l'action syndicale en faveur du travail décent pour les personnes handicapées Organisation des Etats américains (OEA, Brésil) Fonctionnaires des institutions des Nations Unies spécialisés dans l'insertion des personnes handicapées Représentants d'organisations de personnes handicapées spécialisés dans l'établissement de partenariats avec les syndicats Représentants d'institutions gouvernementales spécialisés dans l'emploi des personnes handicapées Représentants d'organisations syndicales spécialisés dans l'insertion des personnes handicapées Représentants d'organisations patronales ayant l'expérience du recrutement de personnes handicapées
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983
Langues de travail:	Anglais et espagnol

41. Formation syndicale: mettre la hausse de la productivité au service de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'être humain et le travail décent pour tous

Date proposée:	25-29 novembre 2019
Lieu:	Windhoek, Namibie
Financement:	CTBO (5 000 dollars E.-U.) Confédération japonaise des syndicats (JTUC-RENGO) (40 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
représentants des travailleurs:	20
Objectifs de la formation:	i) donner aux syndicats davantage de moyens d'action pour mettre les avantages découlant des gains de productivité au service de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'être humain et le travail décent pour tous; ii) améliorer la compétitivité des participants, dans le but de créer davantage de possibilités d'emploi et de renforcer les mécanismes de dialogue social et de négociation collective pour instaurer le travail décent pour tous.
Observateurs:	Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique) Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC) Fédération des employeurs de la Namibie Ministère namibien du Travail
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964
Langues de travail:	Anglais, français et portugais

42. *Syndicats interrégionaux et objectifs de développement durable: échange de connaissances et atelier de formation dans le cadre de la coopération Sud-Sud*

Date proposée:	2-5 décembre 2019
Lieu:	Manille, Philippines
Financement:	CTBO (80 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Azerbaïdjan, Colombie, Costa Rica, Ghana, Inde, Indonésie, Jordanie, Kirghizistan, République de Moldova, Namibie, Philippines, Samoa, Tchad, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
représentants des travailleurs:	24
Objectifs de l'atelier:	i) renforcer la capacité des syndicats à participer efficacement aux processus du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux national, continental et mondial;

- ii) évaluer les avancées réalisées, identifier les obstacles et les défis et échanger les expériences;
- iii) partager les connaissances et les bonnes pratiques sur les moyens de surmonter les obstacles qui auront été identifiés et de permettre aux syndicats de tirer parti des opportunités offertes par le Programme 2030.

Experts invités:

Réseau syndical de coopération au développement de la Confédération syndicale internationale (CSI)
 Confédération syndicale internationale (CSI) pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Afrique, pour les Etats arabes
 Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA)
 Coordonnateur résident de l'ONU aux Philippines
 Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

S'agissant des normes internationales du travail, les discussions consacrées au Programme 2030 et aux ODD devraient se traduire par:
 L'élargissement de la portée des normes internationales du travail grâce à une augmentation du nombre de ratifications;
 Le renforcement de l'action menée au niveau national par les mandants tripartites et d'autres acteurs pour assurer l'application des normes internationales du travail, avec l'appui de cadres de planification nationaux et multilatéraux tels que les PPTD et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (ex-PNUAD) ou de mécanismes de planification équivalents;
 L'implication effective des mandants tripartites dans les processus d'élaboration, d'adoption, de suivi et d'examen des normes internationales du travail et leur appropriation de ces processus

Langues de travail:

Anglais, français et espagnol

43. Forum interrégional sur les activités menées par les syndicats en vue d'organiser l'économie informelle

Date proposée:

9 et 10 décembre 2019

Lieu:

Nairobi, Kenya

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (45 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Argentine, Azerbaïdjan, Bénin, Etat plurinational de Bolivie, Fidji, Ghana, Inde, Malawi, République de Moldova, Népal, Ouganda, Ouzbékistan, Pérou, Philippines, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie, Turkménistan, Zambie et Zimbabwe

Composition:	
représentants des travailleurs:	20
Objectifs du forum:	i) effectuer un bilan et un échange d'expériences au sujet des divers modèles utilisables pour organiser les travailleurs et les acteurs de l'économie informelle; examiner les dilemmes qu'ils occasionnent, les perspectives qu'ils ouvrent et les conséquences qu'ils entraînent (s'agissant des arbitrages à opérer); ii) aménager des voies d'accès aux structures syndicales existantes.
Observateurs:	Agence danoise pour le développement des syndicats (DTDA) Confédération syndicale d'Afrique de l'Est (EATUC) Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langues de travail:	Anglais, espagnol, français et portugais

44. Réunion régionale sur le renforcement de l'action menée par les syndicats pour promouvoir le travail décent et les droits des travailleurs dans les accords relatifs au commerce et à l'investissement

Date proposée:	9-11 décembre 2019
Lieu:	Hanoi, Viet Nam
Financement:	CTBO (70 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, République de Corée, Fidji, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam, plus un pays d'Asie du Sud-Est, un pays d'Asie du Sud et un pays des îles du Pacifique
Composition:	
représentants des travailleurs:	35
Objectifs de la réunion:	i) mener une réflexion sur les normes internationales du travail, les conventions fondamentales et l'Agenda du travail décent de l'OIT; ii) examiner le fonctionnement des accords de libre-échange (ALE) et des accords d'investissement internationaux aux niveaux national, sous-régional et régional et analyser leur incidence sur les économies nationales et régionales, l'emploi, les droits et les salaires;

- iii) définir les dispositions portant sur le travail et les questions sociales et examiner les dispositions de ce type figurant dans les ALE; vérifier l'existence ou l'absence de dispositions relatives au travail dans les ALE bilatéraux et régionaux;
- iv) expliquer l'importance du dialogue social et le rôle des syndicats dans les ALE; l'analyse d'un exemple permettra d'améliorer les projets de dispositions relatives au travail et d'instituer une ligne d'action syndicale pour la promotion, l'application et le suivi des dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux.

Experts invités:

Third World Network
 Our World Is Not For Sale (OWINFS)
 Ministère vietnamien du Travail, des Invalides
 et des Affaires sociales
 Conférence des Nations Unies sur le commerce
 et le développement (CNUCED)
 Banque asiatique de développement (BAsD)
 Commission économique et sociale pour l'Asie
 et le Pacifique des Nations Unies (CESAP)

Normes internationales du travail
 et/ou autres textes pertinents:

L'OIT considère que les dispositions relatives au travail «prennent en compte toute norme qui régit les relations de travail ou les conditions minimales de travail, les mécanismes visant à en surveiller ou à en promouvoir l'application, et/ou un cadre pour la coopération. Cette définition regroupe un large éventail de dispositions relatives au travail, y compris des références aux droits des travailleurs, ainsi que des cadres de coopération». Les dispositions relatives au travail consacrent également les principes et droits fondamentaux au travail. L'un des objectifs de la réunion est d'examiner ces derniers avec toute l'attention voulue.

Langue de travail:

Anglais

45. Formation sous-régionale sur l'utilisation des normes internationales du travail et du système de contrôle correspondant à l'intention de juristes et de dirigeants de syndicat

Date proposée:

11-13 décembre 2019

Lieu:

Tbilissi, Géorgie

Financement:

Gouvernement du Danemark (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie

Composition:

représentants des travailleurs: 25

Objectifs de la formation:	i) renforcer la capacité des organisations de travailleurs à promouvoir les normes internationales du travail, à appliquer les conventions et instruments de l'OIT et à recourir aux mécanismes de contrôle de l'Organisation; ii) promouvoir le rôle des organisations de travailleurs dans les consultations tripartites et l'établissement des rapports destinés aux organes de contrôle régulier et spécial de l'OIT.
Expert invité:	Secrétaire exécutif du Conseil régional paneuropéen de la Confédération syndicale internationale (CSI-CRPE)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et russe

46. Réunion sous-régionale sur les activités menées par les syndicats pour promouvoir le travail décent en faveur des personnes handicapées et le renforcement de ces activités par voie législative

Date proposée:	28-30 janvier 2020
Lieu:	Monrovia, Libéria
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (31 438 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Ghana, Libéria, Nigéria, Sierra Leone et Togo
Composition:	
représentants des travailleurs:	30
Objectifs de la réunion:	i) aider les organisations de travailleurs à mieux connaître et comprendre les activités de promotion du travail décent destinées aux organisations de personnes handicapées; ii) obtenir leur collaboration et leur appui pour l'adoption d'un cadre national ou régional; iii) définir des lignes d'action pour l'avenir et élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières et humaines.

Experts invités:	Fonctionnaires des institutions des Nations Unies spécialisés dans l'insertion des personnes handicapées Représentants d'organisations de personnes handicapées spécialisés dans l'établissement de partenariats avec les syndicats Représentants d'institutions gouvernementales spécialisés dans l'emploi Représentants syndicaux spécialisés dans l'insertion des personnes handicapées Représentants d'organisations patronales ayant l'expérience du recrutement de personnes handicapées
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988 Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
Langue de travail:	Anglais

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE 2019		
1 ^{er} et 2 août	Forum mondial sur l'emploi des jeunes 2019 – Aujourd'hui et demain avec des emplois décents pour les jeunes	Abuja, Nigéria
28 et 29 août	Formation technique régionale sur le suivi de la cible 3 de l'ODD 1 au moyen de l'enquête sur la sécurité sociale	Johannesburg, Afrique du Sud
9-12 septembre	Atelier de formation sur la protection des travailleurs migrants dans les îles de l'océan Indien	Antananarivo, Madagascar
10-12 septembre	Investir dans le personnel de santé: l'emploi et le travail décent dans le secteur de la santé – Atelier technique à l'intention des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe	Johannesburg, Afrique du Sud
11-13 septembre	Consultations tripartites sous-régionales visant à l'établissement de partenariats de compétences dans le domaine de la migration en Afrique occidentale et au Sahel	Abuja, Nigéria
16-18 septembre	Consultations tripartites sous-régionales visant à l'établissement de partenariats de compétences dans le domaine de la migration en Afrique centrale	Yaoundé, Cameroun
1 ^{er} et 2 octobre	Renforcer l'efficacité, l'impact et le caractère inclusif des institutions nationales de dialogue social	Johannesburg, Afrique du Sud
14-17 octobre	Formation consacrée aux normes internationales du travail et aux mécanismes de contrôle de l'OIT à l'intention des pays lusophones d'Afrique	Luanda, Angola
14-18 octobre	Renforcement des capacités des partenaires sociaux de la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement	Arusha, République-Unie de Tanzanie
23-25 octobre	Réunion sur le renforcement de la capacité des organisations de travailleurs africaines de participer à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre	Nairobi, Kenya
29-31 octobre	Qualité de l'éducation de la petite enfance et professionnalisation des travailleurs du secteur	Casablanca, Maroc
13-15 novembre	Renforcer la capacité des organisations d'employeurs d'Afrique de prendre part à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre	Pretoria, Afrique du Sud
15 et 16 novembre	Colloque sur les difficultés et perspectives de financement de la formation professionnelle en Afrique de l'Ouest	Abidjan, Côte d'Ivoire
25-29 novembre	Formation syndicale: mettre la hausse de la productivité au service de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'être humain et le travail décent pour tous	Windhoek, Namibie
ASIE ET PACIFIQUE 2019		
24-26 juillet	Forum tripartite de haut niveau sur le travail décent et le changement climatique dans le Pacifique	Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée
18 et 19 septembre	Neuvième séminaire régional sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN: promouvoir de saines relations professionnelles par le dialogue social sur le développement des compétences dans le contexte de l'avenir du travail	Chiba, Japon
25-27 septembre	Réunion plénière inaugurale du Forum des pêcheurs de l'Asie du Sud-Est	Bali, Indonésie

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
26 et 27 septembre	Douzième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants	Bangkok, Thaïlande
22-24 octobre	Séminaire de formation à l'intention des syndicats consacré à la Déclaration sur les entreprises multinationales et à la cohérence des politiques relatives aux pratiques de travail socialement responsables dans les chaînes d'approvisionnement mondiales	Cebu, Philippines
28 octobre-1 ^{er} novembre	Atelier de formation sur l'assurance-chômage: expérience mondiale, régionale et coréenne en matière d'assurance-chômage	Séoul, République de Corée
20-22 novembre	Atelier de partage des connaissances sur l'Alliance 8.7 et la promotion du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930	Katmandou, Népal
2-5 décembre	Syndicats interrégionaux et objectifs de développement durable: échange de connaissances et atelier de formation dans le cadre de la coopération Sud-Sud	Manille, Philippines
9-11 décembre	Réunion régionale sur le renforcement de l'action menée par les syndicats pour promouvoir le travail décent et les droits des travailleurs dans les accords relatifs au commerce et à l'investissement	Hanoi, Viet Nam

EUROPE 2019

23 et 24 septembre	Promouvoir les droits au travail et le dialogue social par la mise en œuvre effective du programme d'association UE-Géorgie, en mettant à profit l'expérience acquise par d'autres pays du Partenariat oriental	Tbilissi, Géorgie
26 et 27 septembre	Promotion du dialogue social et des normes internationales du travail dans les régions des pays du Partenariat oriental – Exemple de l'Adjarie	Batumi, Géorgie
7 et 8 octobre	Réunion sur l'assurance-santé universelle et les principes et droits fondamentaux au travail	Nour-Soultan, Kazakhstan
10 et 11 octobre	Conférence internationale de l'OIT et de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) – Gouvernance de l'économie numérique: le rôle vital du dialogue social et des conseils économiques et sociaux et institutions similaires	Bucarest, Roumanie
29-31 octobre	Atelier sur les projets pilotes menés aux fins du développement de capacités pratiques permettant d'analyser la demande de main-d'œuvre qualifiée et de guider la planification des effectifs de l'enseignement et de la formation professionnels dans une région du Kirghizistan, ainsi que de définir des normes et des qualifications professionnelles pour les trois secteurs de l'économie kirghize	Bichkek, Kirghizistan
6 et 7 novembre	Réunion d'économistes des Nouveaux Etats indépendants (NEI) consacrée aux mesures mises en place par les institutions financières internationales pour mettre au point des stratégies syndicales de protection sociale et salariale	Tbilissi, Géorgie
27-29 novembre	Réunion sous-régionale sur la promotion du dialogue social	Moscou, Fédération de Russie
11-13 décembre	Formation sous-régionale sur l'utilisation des normes internationales du travail et du système de contrôle correspondant à l'intention de juristes et de dirigeants de syndicat	Tbilissi, Géorgie

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2019

3-5 septembre	Réunion sous-régionale sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre: recrutement équitable et prévention des pratiques frauduleuses	Guatemala City, Guatemala
22-25 octobre	Cinquième réunion du réseau des points focaux de l'initiative régionale «Mettre fin au travail des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes»	Lima, Pérou
29 et 30 octobre	Réunion préparatoire en vue de la COP25: promotion d'une transition juste, création d'emplois verts pour tous et action climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes	Santiago, Chili

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
11 novembre	Réunion de la Confédération des employeurs des Caraïbes et du Congrès du travail des Caraïbes visant à définir la voie à suivre à la suite du projet de l'Union européenne	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
12 et 13 novembre	Séminaire à l'intention des travailleurs de la région sur le travail décent pour les personnes handicapées	Santiago, Chili
3 décembre	Réunion des ministres du travail visant à appuyer le processus de Quito: l'intégration socio-économique des migrants et réfugiés vénézuéliens en Amérique latine et dans les Caraïbes	Bogota, Colombie
16-20 décembre	Atelier de formation sous-régional: renforcer la résilience grâce aux programmes d'emploi public	Port of Spain, Trinité-et-Tobago

INTERRÉGIONAL 2019

18 et 19 juillet	Dialogue mondial sur la convention n° 169	Genève, Suisse
8 novembre	Un siècle de protection de la maternité: transformer les politiques en matière de congé et de prise en charge pour bâtir un meilleur avenir du travail pour tous	Genève, Suisse
9 et 10 décembre	Forum interrégional sur les activités menées par les syndicats en vue d'organiser l'économie informelle	Nairobi, Kenya
12 et 13 décembre	Colloque 2019 de l'OIT sur la recherche en matière de politique de l'emploi: l'avenir du plein emploi	Genève, Suisse
16 et 17 décembre	Colloque interrégional sur la réduction des écarts salariaux entre hommes et femmes dans les pays arabes et la promotion de la Coalition internationale pour l'égalité de rémunération	Amman, Jordanie

AFRIQUE 2020

27-31 janvier	Renforcement des capacités nationales d'analyse des données relatives au travail des enfants et au travail forcé à l'appui des politiques dans les pays d'Afrique francophone	Abidjan, Côte d'Ivoire
28-30 janvier	Réunion sous-régionale sur les activités menées par les syndicats pour promouvoir le travail décent en faveur des personnes handicapées et le renforcement de ces activités par voie législative	Monrovia, Libéria
24-28 février	Renforcement des capacités nationales d'analyse des données relatives au travail des enfants et au travail forcé à l'appui des politiques dans les pays d'Afrique anglophone	Le Caire, Egypte